



Commission Professionnelle
Paritaire Fribourgeoise
du Second-œuvre Romand

- menuiserie, ébénisterie et charpenterie
- revêtements de sol et pose de parquet
- plâtrerie et peinture
- carrelage

DEMANDE DE SUBVENTION

Nom, Prénom : _____
Adresse exacte : _____ Domicile : _____
N° de téléphone : _____ Professionnel : _____
Date de naissance _____ Enfants mineurs à charge _____

Coordonnées de paiement

Banque et adresse : _____
N° bancaire ou CCP : _____

Employeur : _____ N° de téléphone : _____
Adresse exacte : _____ Domicile : _____

Genre de cours suivi : _____

Nom de l'école : _____

Lieu du cours : _____

Durée de cours : _____ 1^{er} jour : _____ Dernier jour : _____

Dernière subvention touchée en : _____ Pour le cours : _____

Montant subvention accordé _____

Recevez-vous déjà des prestations d'autres institutions pour ce cours ? oui non

Si oui, de quelles institutions et pour quel montant ? _____

Montant dernier salaire : _____

L'employeur verse-t-il tout ou partie u salaire pendant le cours ? oui non

Si oui, quel montant ? _____

L'employeur participe-t-il aux frais de cours ? oui non

Si oui, pour quel montant ? _____

L'employeur retient-il la contribution professionnelle paritaire ? oui non

Tournez la page svp



<u>Liste de frais</u>	
Taxe de cours (inscription) :	Fr. _____
Matériel :	Fr. _____
Déplacement = prix transports publics Du domicile au lieu des cours, Prix abonnement aller-retour Fr. X =	Fr. _____
Éventuellement : Du domicile au lieu des cours. Prix d'une course a.-r. X nombre de cours Fr. X =	Fr. _____
Frais de repas :	Fr. _____
Frais de logement :Fr.	
Perte de salaire (maximum 10 jours ouvrables) :	Fr. _____
TOTAL DES FRAIS :	Fr. _____
<small>(En vertu du règlement de la CPPF sur les subventions, le montant maximum subventionnable pour une période de 12 mois consécutifs se monte à Fr. 10'000.-. La subvention accordée représente 50 % de ce montant. Pour les personnes ayant un ou des enfants à charge, celle-ci représente 75 %)</small>	

<u>Veillez laisser en blanc svp</u>
Fr. _____

Lieu et date :

Signature de l'ayant droit :

Signature de l'employeur :

Timbre de l'entreprise :

Attention : la requête doit parvenir au Secrétariat pour les subventions dans le second œuvre du canton de Fribourg au plus tard 60 jours après le dernier jour du cours, la date de réception faisant foi. En cas de retard, la Commission pour l'attribution se réserve le droit de ne pas accorder la subvention demandée.

Annexes : copie du paiement de la taxe de cours
copie du prix des transports publics (prix abonnement)
.....
.....
.....
.....